

Frédérique Vidal propose "d'anonymiser" les dossiers et de raccourcir le calendrier

Le calendrier est "le point majeur d'amélioration" de Parcoursup, déclare Frédérique Vidal en [conférence de presse](#) de rentrée, le 25 septembre 2018 à l'université Paris-Sud. La ministre de l'ESRI propose aussi "d'anonymiser les dossiers" pour rassurer des candidats qui se sentent "laissés de côté". Elle lance "trois chantiers prioritaires" sur l'égalité et annonce en particulier "un travail" avec les universités et les IUT sur les formations professionnalisantes à partir du 18 octobre, ainsi qu'une concertation sur la lisibilité de l'offre des formations.



Frédérique Vidal le 25 septembre 2018 DR

Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI, annonce des mesures pour améliorer le fonctionnement de Parcoursup et des chantiers pour "restaurer l'égalité", lors de la conférence de presse de rentrée, mardi 25 septembre 2018 à l'université Paris-Sud.

la synthèse des mesures

Améliorer le fonctionnement de la plateforme et l'accès aux formations

- Resserrer le **calendrier** de la phase principale qui s'achèvera fin juillet.
- Afficher le **rang du dernier appelé** de l'année 2018.
- **Publier de manière anticipée** les taux minimaux de boursiers et les taux maximums de non-résidents de l'académie de la formation.
- Améliorer la **lisibilité de l'offre de formation**, en particulier des capacités, ainsi que des modalités et critères d'examen des dossiers.
- Mettre en place un "**répondeur automatique**" en 2019 permettant aux candidats qui ont une vision claire de leurs vœux de définir par avance la réponse aux propositions.
- Intégrer plus efficacement les formations en **apprentissage** dans la plateforme.
- Mettre en place un **fonds pour la mobilité** étudiante.
- Étendre aux dernières académie l'accès des **bacheliers professionnels aux STS** sur la base de l'avis du conseil de classe.

Concerter et "travailler avec les acteurs"

- Travailler avec les acteurs concernés à l'**anonymisation des dossiers** des candidats à partir de 2019.
- Mettre en place en place un **comité des usagers** de Parcoursup à l'automne.
- Engager une concertation sur la **lisibilité de l'offre** avec les formations qui ne sont pas sur Parcoursup.
- Travailler avec les universités et les IUT sur l'offre de formations **professionnalisantes** (à partir du 18 octobre).

DES "AJUSTEMENTS" POUR 2019

Calendrier. Le calendrier est "le point majeur d'amélioration", à cause notamment de la durée de la procédure normale qui "a entretenu un sentiment d'incertitude durant l'été", indique la ministre. L'année prochaine, la phase principale et les inscriptions administratives dans les formations s'achèveront fin juillet. Le détail des modifications du calendrier sera annoncé "après les vacances de la Toussaint". Quant à une éventuelle modification du délai de réponse laissé au candidat, notamment au début de la procédure, il n'y a actuellement "pas encore de consensus sur ce sujet" : le ministère travaillera sur ce point "d'ici les vacances de la Toussaint".

"Répondeur automatique". "Les futurs étudiants qui ont une vision très claire de leurs vœux [pourront], s'ils le souhaitent, et après les résultats du baccalauréat, définir par avance la réponse qu'ils

apporteront aux différentes propositions qui pourraient leur être faites." Ce "répondeur automatique", comme l'appelle Frédérique Vidal pour le moment, sera ouvert en 2019.

Pas de hiérarchisation des vœux. En revanche, il n'y aura pas de hiérarchisation des vœux, affirme la ministre. Cela était demandé – au moins à titre partiel – par plusieurs acteurs (lire sur AEF info [ici](#), [ici](#) et [ici](#)). C'est "un choix politique fondé sur une analyse technique", justifie Frédérique Vidal. Car la hiérarchisation des vœux "a limité la liberté de choix des candidats, qui n'avaient qu'une seule proposition à chaque tour d'APB, et était synonyme de biais sociaux et d'autocensure". De plus, "hiérarchiser les vœux quelques jours auparavant ou juste après les résultats du baccalauréat n'aurait que des effets marginaux sur les délais de la procédure".

Algorithmes locaux. Interrogée sur la diffusion des algorithmes locaux utilisés par les établissements pour classer les candidatures, Frédérique Vidal estime que cela "n'a pas de sens". Pour rappel, la Cada vient de juger "irrecevable" la demande du sénateur Pierre Ouzoulias ([CRC](#), Hauts-de-Seine) sur la publication par le MESRI des algorithmes locaux ([lire sur AEF info](#)).

Anonymiser les dossiers des candidats. Si elle ne retient pas les "attaques politicardes" et l'accusation d'avoir créé "une machine à discriminer", Frédérique Vidal se dit en revanche à l'écoute de certains jeunes estimant "être laissés de côté". Pour les "rassurer", elle se dit "prête à travailler à l'anonymisation des dossiers analysés dans le cadre de la procédure d'entrée dans l'enseignement supérieur". Cela passera par la suppression de la transmission aux établissements des informations qui ne sont pas nécessaires à l'examen pédagogique des vœux, précise le dossier de presse.

L'information des candidats. L'affichage du rang du dernier candidat appelé l'année précédente deviendra "systématique en 2019, ce qui permettra aux futurs étudiants de mettre immédiatement en perspective leur place sur la liste d'attente". Frédérique Vidal souhaite également "améliorer les conditions d'affichage du taux de remplissage des formations, qui est intervenu tard cette année et qui a suscité des interrogations". Le MESRI évoque deux autres ajustements techniques : la publication anticipée des taux minimaux de boursiers et maximum de non-résidents de l'académie de la formation ; l'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation, en particulier des capacités, ainsi que "des modalités et critères d'examen des dossiers".

"trois chantiers prioritaires" sur l'égalité

Concertation sur la lisibilité de l'offre. La ministre annonce trois chantiers en 2018-2019 pour "restaurer l'égalité". Premier chantier : "l'égalité face à l'information". L'objectif est de permettre aux étudiants avec Parcoursup "de naviguer de manière plus simple et plus intuitive dans l'offre de formation". Il faut "apporter de la clarté dans une offre de formation qui ne cesse de s'étoffer et où il devient toujours plus difficile de se retrouver parmi les cursus, publics ou privés, les diplômes et les différents types de reconnaissance ou de labels délivrés par l'État ou par des tiers", décrit Frédérique Vidal. Ce chantier sera ouvert cette année, "afin de préparer l'entrée sur la plateforme en 2019 et 2020 de toutes les formations disposant d'une forme de reconnaissance par l'État".

Fonds pour la mobilité étudiante. Deuxième chantier : restaurer "l'égalité face à la mobilité". L'accompagnement à la mobilité sera "une priorité cardinale de l'année 2018-2019" : un fonds pour la mobilité étudiante sera mis en place avec les collectivités territoriales, et notamment avec les régions, les agglomérations et les villes universitaires, explique la ministre.

Filières courtes professionnalisantes. Troisième chantier : "garantir l'égalité d'accès aux filières

courtes professionnalisantes". Cela suppose "d'engager la généralisation de l'expérimentation qui a permis, au cours des deux dernières années, de favoriser l'accès des bacheliers professionnels aux STS sur la base de l'avis du conseil de classe", détaille-t-elle, alors que 23 académies l'ont déjà engagée ([lire sur AEF info](#)). Les classes passerelles seront intégrées au dispositif. Par ailleurs, la ministre veut "intégrer plus efficacement encore les formations en apprentissage dans une plateforme et une procédure qui n'avaient pas originellement été pensées pour elles".

Nouveaux parcours "d'une, deux, ou trois années". Dans le cadre de ce troisième chantier, la ministre souhaite "travailler, avec les universités et les IUT sur l'offre de formations professionnalisantes, afin de proposer de nouveaux parcours d'une, deux ou trois années qui offrent des possibilités nouvelles à des étudiants aux profils différents". Frédérique Vidal réunira le 18 octobre les acteurs concernés pour lancer ce chantier, et en lien avec les collectivités territoriales, "notamment en Île-de-France, où les besoins sont particulièrement importants".

chiffres Parcoursup

Voici quelques chiffres sur Parcoursup présentés lors de cette conférence de presse.

Le travail des Caaes

- 955 lycéens sont accompagnés par les Caaes au terme de la procédure, dont 60 bacheliers généraux.
- Le MESRI ne fournit pas de chiffre sur les "inactifs", ni sur les étudiants en demande réorientation.

Les résultats de la phase complémentaire

- 102 504 candidats se sont inscrits en 2018 en phase complémentaire dont plus des deux tiers étaient inscrits en phase principale. C'est près de 14 000 candidats de moins que l'année dernière.
- 78 % ont reçu une proposition. Mais le nombre de candidats ayant accepté les propositions n'est pas communiqué.

Les effets des mesures correctrices

- **Hors académie** : +12 % de candidats ont fait un vœu hors académie. +9,5 % admis hors académie (qui ont accepté une proposition).
- **Boursiers** : +19 % de boursiers ont reçu une proposition d'admission. +21 % de boursiers sont admis. +18 % de boursiers sont admis en CPGE en Île-de-France, +28 % à Paris.
- **Bacheliers professionnels en STS** : +28 % de bac pro ont reçu une proposition d'admission. +23 % d'admis.
- **Bacheliers technologiques en IUT** : +81 % de bac techno ont reçu une proposition. +19 % d'admis.

- **Meilleurs bacheliers** : 4 468 candidats bénéficiaires. 5 823 propositions. 1 594 acceptations.